

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Autorité nationale des jeux**

**DÉCISION N° 2026-PR-020 DU 19 FÉVRIER 2026  
PORTANT HOMOLOGATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE  
LOTERIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN LIGNE  
DÉNOMMÉ « *INSTANT EUROMILLIONS* »**

La présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2025-161 du 16 octobre 2025 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2024-098 du 28 mars 2024 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « *Instant Euromillions* » ;

Vu la demande d'homologation du règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Instant Euromillions* » déposée le 30 janvier 2026 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrée sous le numéro LFDJ-HR-2026-216-InstantEuromillions-Ligne-2 ;

Vu les autres pièces du dossier,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Instant Euromillions* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2026-216-InstantEuromillions-Ligne-2.

**Article 2** : Le règlement de jeu tel qu'homologué est annexé à la présente décision.

**Article 3** : Le règlement de jeu tel qu'homologué sera publié sur le site Internet de l'Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de le publier sur son site Internet et de le tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d'enregistrement des jeux.

**Article 4 :** La directrice générale de l'Autorité nationale des jeux est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 19 février 2026.

**La Présidente de l'Autorité nationale des jeux**

**Isabelle FALQUE-PIERROTIN**

*Décision publiée sur le site de l'ANJ le 19 février 2026*

**ANNEXE AU REGLEMENT DE L'OFFRE DE JEUX A ALEA IMMEDIAT EN  
LIGNE RELATIVE AU JEU DENOMME « INSTANT EUROMILLIONS »**

**Article 1 – Prix de la prise de jeu et validation de la mise**

Le prix d'une prise de jeu est de 1 € ou 2 € et dépend du nombre de Grilles sélectionnées par le joueur. Après avoir sélectionné sa ou ses Grilles, le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « Jouer X € ». La mise est débitée sur les disponibilités du compte FDJ du joueur.

**Article 2 – Description du jeu**

- 2.1** Le jeu à aléa immédiat en ligne dénommé « Instant EuroMillions », dont les modalités sont décrites dans la présente annexe, est totalement indépendant de l'offre de jeux de tirage EuroMillions-My Million. Instant EuroMillions est une marque déposée par SLE.

**2.2 Description d'une prise de jeu**

- 2.2.1 Le jeu comporte deux surfaces de jeu identiques dénommées « Grille 1 » et « Grille 2 ». Chaque surface de jeu comprend une grille de 50 numéros et une grille de 12 numéros désignés « Etoiles », ensemble dénommées « Grille ». Chaque grille de numéros est composée de 50 numéros entre 1 et 50 inclus et chaque grille d'Etoiles est composée de 12 numéros entre 1 et 12 inclus.
- 2.2.2 Pour chaque Grille que le joueur souhaite remplir, il sélectionne une combinaison de cinq numéros parmi la grille de 50 numéros et d'une Etoile parmi la grille d'Etoiles de 12 numéros, telles que décrites au sous-article 2.2.1.
- 2.2.3 Le joueur peut ajouter une grille en cliquant sur l'onglet associé « Ajouter une grille ».

**2.3 Tirage au sort de la combinaison gagnante**

- 2.3.1 Après avoir cliqué sur « Jouer X € », et quel que soit le nombre de Grilles jouées, un tirage au sort spécifique à la prise de jeu du joueur est réalisé pour déterminer les 5 bons numéros parmi les 50 numéros visés au sous-article 2.2.1.
- 2.3.2 Quel que soit le nombre de Grilles jouées, un deuxième tirage au sort spécifique à la prise de jeu du joueur est réalisé pour déterminer la bonne Etoile parmi les 12 numéros visés au sous-article 2.2.1.
- 2.3.3 Le joueur révèle le tirage de la combinaison gagnante en cliquant sur le bouton « Lancer le tirage ».

**Article 3 – Tableau de lots****3.1 Prise de jeu gagnante**

Pour chaque Grille sélectionnée, le lot remporté par le joueur dépend du nombre de numéros dans la combinaison validée par le joueur identiques aux numéros tirés au sort, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Nombre total de bons numéros dans la combinaison du joueur</b>	<b>Nombre total de bonne Etoile dans la combinaison du joueur</b>	<b>Lot</b>	<b>1 chance sur ____*</b>
5	1	Accès au tirage au sort du montant du gain maximum de 100 000 € ou 1 000 000 €	25 425 120
5	0	25 000 €	2 311 375
4	1	2 500 €	113 001
4	0	250 €	10 273
3	1	50 €	2 568
3	0	10 €	233
2	1	5,0 €	179
2	0	2,5 €	16
1	1	Accès au Bonus	34
0	1	Accès au Bonus	21
1	0	Accès au Bonus	3

\* Arrondi arithmétique à l'unité près.

**3.2 Tirage au sort du montant du gain maximum**

- 3.2.1 Pour chaque Grille sélectionnée, si le joueur découvre une combinaison de 5 bons Numéros et de 1 bonne Etoile, le joueur accède au lancer d'une roue. Le joueur clique sur le bouton « Lancer la roue » pour déterminer le montant du gain maximum. La roue contient six segments avec le montant 100 000 € et six segments avec le montant 1 000 000 €, soit douze segments au total.

- 3.2.2 Quel que soit le nombre de Grilles jouées, un tirage au sort spécifique à la prise de jeu du joueur est alors réalisé pour déterminer le montant du gain maximum remporté par le joueur, parmi les deux montants suivants : 100 000 € ou 1 000 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.
- 3.2.3 Lors de ce tirage au sort, la probabilité d'obtenir l'un des deux montants est d'une chance sur deux. Au global de la prise de jeu, pour chaque Grille sélectionnée, la probabilité d'obtenir le montant de 100 000 € est de 1 chance sur 50 850 240 et la probabilité d'obtenir le montant de 1 000 000 € est identique.
- 3.3 Lorsque le joueur remporte un lot conformément aux tableaux ci-dessus pour au moins une de deux Grilles sélectionnées le cas échéant, la prise de jeu est gagnante.
- 3.4 Le cas échéant, les bons numéros et la bonne Etoile des deux Grilles jouées ne peuvent pas être associés entre eux, chaque Grille étant indépendante de l'autre.
- 3.5 Le cas échéant, le joueur cumule les lots remportés pour chacune des deux Grilles.

#### **Article 4 – Description du Jeu Bonus**

- 4.1 Pour chaque Grille sélectionnée, si le joueur a découvert un seul bon numéro, uniquement la bonne Etoile ou un seul bon numéro et la bonne Etoile, il accède au Jeu Bonus, conformément au tableau du sous-article 3.1. Si le joueur a sélectionné deux Grilles, il peut ainsi accéder jusqu'à deux fois au Jeu Bonus.
- 4.2 Le Jeu Bonus est composé de cinq étoiles. Le joueur clique sur l'une des cinq étoiles pour tenter de découvrir un gain. Le choix du joueur n'a pas d'influence sur le déroulement du tirage au sort.
- 4.3 Un tirage au sort spécifique à la prise de jeu du joueur est alors réalisé pour déterminer si le Jeu Bonus est gagnant ou perdant. Le joueur peut découvrir l'un des montants suivants : 0 €, 1 € ou 2,50 €, à l'exclusion de tout autre montant.
- 4.4 Lors de ce tirage au sort, la probabilité d'obtenir le montant de 1 € est de 1 chance sur 2,5 et la probabilité d'obtenir le montant de 2,50 € est d'1 chance sur 5.  
Pour chaque Grille sélectionnée, la probabilité d'obtenir le montant de 1 € est de 1 chance sur 6,26\* et celle d'obtenir le montant de 2,50 € est d'une chance sur 12,51\* grâce au seul Jeu Bonus. Les probabilités sont reproduites dans le tableau ci-dessous :

Montant du gain au Jeu Bonus	Probabilité d'obtenir le montant du gain au Jeu Bonus	Probabilité globale d'obtenir le montant du gain*
1 €	1 chance sur 2,5	1 chance sur 6,26
2,50 €	1 chance sur 5	1 chance sur 12,51

\* Arrondi arithmétique au centième près

- 4.5 Si le joueur découvre un gain de 1 € ou de 2,50 €, sa prise de jeu est gagnante et le joueur remporte cette somme. Le cas échéant, le joueur cumule les lots remportés pour chacune de ses deux Grilles lui ayant donné accès au Jeu Bonus.

LA FRANCAISE DES JEUX

- 4.6 Pour chaque Grille donnant accès au Jeu Bonus, si le joueur découvre la somme de 0 €, sa Grille donnant accès au Jeu Bonus est alors perdante et il ne peut prétendre à aucun gain pour celle-ci.
5. A l'issue de sa prise de jeu, le cas échéant, le joueur cumule les lots remportés au jeu principal et/ou au Jeu Bonus pour chacune de ses deux Grilles.
6. La prise de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 18 mars 2024, dont la dernière modification a eu lieu le 22 janvier 2026,

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI